



# 6 H 00 D'ABBEVILLE

## REGLEMENT

### Article 1 : Organisation

Les 6 h 00 d'Abbeville est une course pédestre organisée par le Running Club Abbevillois sur un circuit fermé de 1561 m, pour tous renseignements contacter l'organisateur par Mail à l'adresse suivante : [claude.delabroye@free.fr](mailto:claude.delabroye@free.fr) ou par téléphone au 06.01.43.00.42.

### Article 2 : Date, horaires et parcours

Cette course aura lieu le dimanche 23 Mars 2025 à 10 h 00 dans le Parc Municipal de la Bouvaque d'Abbeville (entrée rue du Scardon).

Une boucle de 1561 m est à effectuer pendant une durée de 6 h 00 en solo, en relais duo ou en relais trio.

Le retrait des dossards se fera sur place à partir de 8 h 30.

Le port du dossard devra être bien visible sur la poitrine non plié ou masqué et obligatoire tout au long de la course.

Les accompagnements sont interdits.

### Article 3 : Conditions de participation

- Course ouverte aux coureurs qui disposent d'une licence sportive FFA.
- Course ouverte aux personnes présentant un P.P.S Parcours Prévention Santé (datant de moins de trois mois et qu'il est possible d'obtenir sur <https://PPS.athle.fr>).
- Individuel à partir de la catégorie Espoir
- Duo - Trio : A partir de la catégorie Espoir. Les catégories inférieures ne peuvent pas participer à une course dont la durée totale n'excède pas deux heures. (Page 16/48 Réglementation Running 2025)

### Article 4 : Inscription

Les inscriptions seront prises sur le site Course 80 et ce jusqu'au mercredi 19 mars 2025 à 22 h 00. Le montant des inscriptions est fixé :

Solo : 15.00 €                      Duo : 30.00 €                      Trio : 45.00 €

La revente ou le transfert des dossards est strictement interdit.

En cas de non-participation à l'épreuve pour quelque motif que ce soit, le coureur ne peut prétendre à aucun des frais engagés mais l'organisateur s'engage à procéder gratuitement l'année suivante à l'inscription de ce coureur.

### Article 5 : Sécurité

L'organisateur s'engage à mettre en place un dispositif de secours en l'occurrence pour cette épreuve il s'agira d'une antenne de la Croix Rouge.

Chaque participant s'engage à porter assistance à un concurrent victime d'un accident jusqu'à l'arrivée des secours.

## **Article 6 : Assurance**

Les organisateurs ont souscrit une police d'assurance responsabilité civile auprès de Axa pour couvrir la compétition.

Les participants non licenciés doivent être couverts par une assurance responsabilité civile.

L'organisation décline toute responsabilité dans l'éventualité d'un accident ou d'une défaillance des coureurs du fait de problème de santé ou d'une préparation insuffisante. Les concurrents assument pleinement la responsabilité de leur participation et s'engagent à ne lancer aucun recours contre l'organisateur, c'est à dire le Running Club Abbevillois.

## **Article 7 : Chronométrage**

Celui sera effectué par des officiels de course 80 sous condition de porter la puce réglementaire électronique qui sera remise lors du retrait du dossard.

La non restitution de la puce entrainera à l'issue de l'épreuve une facturation de 10.00 €uros.

## **Article 8 – Récompenses**

Primes aux 3 premiers en Solo hommes et femmes

Primes aux 3 premiers Duo

Primes aux 3 premiers Trio

Un lot sera remis aux 150 premiers inscrits

## **Article 9 : Annulation**

Si en cas de force majeure (aléas climatiques ...) ou pour toute raison indépendante de la volonté, la manifestation doit être annulée, les frais d'inscription sont restitués à chaque participant, mais aucune indemnité ne pourra être versée. Alternativement, l'organisateur se réserve le droit.

## **Article 10 : Droit à l'image**

En participant à l'épreuve, chaque coureur donne expressément son accord pour l'utilisation des images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles il pourrait apparaître sur tout type de support incluant les documents promotionnels et ou publicitaires.

Tout concurrent reconnaît avoir pris connaissance du règlement et en accepte toutes les clauses sous peine de disqualification.